

Projet quadran eole Beaune la Rolande

Impact environnemental :

E1 est prévue sur les parcelles cadastrales ZA6 et ZA7 : moins de 300 mètres de bois (bois de Chaumont) et de l'ancienne voie de chemin de fer qui constituent des réserves naturelles.

E2 est prévue sur les parcelles cadastrales ZX12 et ZX 18 : environ 50 mètres d'un cours d'eau, le Renoir (risque environnemental en cas de panne moteur et de fuites d'huiles), à proximité (300 mètres environ) de l'ancienne voie de chemin de fer qui constitue une réserve naturelle. De plus, elle se situe à moins d'un km du site classé Seveso.

E3 est prévue sur les parcelles cadastrales ZW13 : environ 750 mètres d'un site Seveso (risque pour l'environnement et les habitants en cas d'incendie, → explosion).

E4 est prévue sur les parcelles cadastrales ZT27, ZT28, ZT29 et ZT30 : extrémité des pales à environ de 100 mètres des lisières de bois (destruction de la faune lorsqu'elle se déplace d'un bois à un autre).

E5 est prévue sur les parcelles cadastrales ZT67, ZT68, ZT69, ZT73 : extrémité des pales à environ de 100 mètres des lisières de bois des Guyardes et ouest de Queschevel (destruction de la faune, entre autres les chauves-souris allant des bois de Coudreaux aux bois sud de Queschevel car E5 est sur cet axe)

Les oiseaux (sans oublier les espèces migratrices), les espèces nocturnes, les chauves-souris, les papillons, les insectes attirés par les lumières, ne résisteront pas à une collision avec une pale dont la vitesse peut aller jusqu'à 200km/h).

Pour rappel, 68 % des populations d'animaux vertébrés ont disparu entre 1970 et 2016 d'après le rapport de WWF, pourrions-nous arrêter de détruire les habitats naturels au profit des activités humaines ?

Passage câble E3-E4 en ZV26

Passage câble E4-E5 en ZT26

La zone est très argileuse, il a été nécessaire de drainer soigneusement afin d'exploiter les terres agricoles, les tranchées pour le passage des câbles et le passage des engins de chantiers pour la construction des éoliennes détruira les drainages (pour la plupart en tuyaux de terre cuite) et les terres deviendront infertiles.

L'habitat est dispersé dans cette zone de plaine, ce parc éolien est situé au centre de nombreux hameaux (le Bois de la leu, la Pierre percée, Romainville, Orme, Villiers, les Rues, le Bois Boissin, Le Plessis, Gabvau, les bourgs de Saint-Michel, de Batilly, de Beaune la Rolande)

Impact visuel sur le patrimoine beaunois :

- Le jardin remarquable de la Javélière situé à moins de 2km (commune de Montbarrois) est en surplomb de la « plaine de Beaune », ce havre de paix ouvert au public et aussi sujet d'un reportage pour France5 sera visuellement défiguré par le parc éolien.
- L'église de Beaune la Rolande classée aux monuments historiques en 1911.
- Également classés et situés dans un périmètre de 5km autour du projet, l'église de Batilly, le château de Saint-Michel, l'église de Saint-Loup de Vignes, la chapelle Saint Lazare et l'église de Boiscommun.

Aux vues de ces quelques éléments qui pourraient être complétés notamment par des observations de la flore protégée, ce projet est un désastre pour l'environnement.

Mme GAUDIN-BEUCHER Monique

